PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-12-1026

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-03-989 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule de la résolution d'adoption fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La définition du mot « Emprise » de l'article 17 du Règlement numéro 2024-03-989 est modifiée et la nouvelle définition se lit comme suit :

> « **Emprise :** Surface de terrain affectée à une voie de circulation ou au passage d'un réseau d'utilité publique, incluant ses accessoires tels un accotement, un fossé, une bordure, un trottoir, les parties non aménagées de la voie de circulation ou une lisière non construite, etc. »

Article 3

L'article 17 du Règlement numéro 2024-03-989 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

> « **Limite de l'aire d'exploitation :** La surface du sol d'où l'on extrait des agrégats, y compris toute surface où sont placés les procédés de concassage et de tamisage et où l'on charge ou entrepose les agrégats. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Luce Daneau	Catherine Pepin
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière